

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 SG 10** Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association française des correspondants des données personnelles –AFCDP- et versement de la cotisation correspondante.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose que la Ville de Paris renouvelle l'adhésion de la Ville de Paris à l'association française des correspondants des données personnelles –AFCDP- et verse la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris à l'association française des correspondants des données personnelles –AFCDP, dont le siège social est situé 1 rue de Stockholm - 75008 Paris

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation de 450 euros à cette association, au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011, nature 6281, rubrique 020, du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**